



MAIRIE de
TOURVILLE-SUR-ODON

14210

Tél. 02 31 80 99 80

Fax 02 31 08 46 38

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 04 MARS 2019

Qui s'est tenue à 19H00 en mairie de Tourville sur Odon
Sous la Présidence de Monsieur Robert MICHEL, Maire

Présents : Gilles GOUPIL - Fabienne MANSION - Aurélie BLONDEL- Gilbert DEBON- Fabienne MANSION - Marie-Claire LEVÊQUE- Olivier LE MEILLEUR- Catherine REGNIER- Jean-Jacques MILLOT- Jérôme VIBERT -Carole TURQUETIL- Didier BOULEY

Absents: Alexandra BOURGUIGNON- Olivier HUET
Absente excusée : MOUSSAY Chantal-

Compte rendu du conseil précédent : Pas de remarque

-Délibération pour rapport n°1 de la CLECT, correction charges transférées commune d'Authie ; Approbation du rapport de la CLECT

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Rapport N° 1-2019 suite à la création de la Communauté Urbaine au 1^{er} Janvier 2017

- Correction Erreur Matérielle sur le Montant des Charges Transférées en Voirie pour la Commune d'Authie.

Le Transfert de charges et de Produits conduit à une modification de l'Attribution de compensation de manière à assurer la neutralité budgétaire de ce transfert.

Dans le cadre de l'évaluation de ses charges transférées en voirie, la Commune d'Authie a relevé une erreur matérielle concernant les montants qu'elle a déclaré au Cabinet KMG.

En effet des dépenses d'Investissement ont été comptabilisées à tort en rénovation de voirie alors qu'elles auraient dû être comptabilisées en opérations exceptionnelles, rénovation de voirie.

Il est proposé ainsi de modifier de prise en compte de cette erreur matérielle de la Commune d'Authie.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts, La CLECT après en avoir délibéré :

Fixe pour chaque commune d'Authie, à compter de 2019, le nouveau montant des charges nettes transférées au titre de la compétence Voirie/Coût de renouvellement du matériel à 41.436,63€, soit un ajustement de - 29.599,87€ par rapport au montant des charges nettes évaluées en 2017.

A l'unanimité, le conseil municipal décide

- D'approuver le rapport N° 1-2019

-Délibération pour travaux réalisés

La facture « Leblois Environnement », correspondant au devis du 17 avril 2018 pour un montant de 7445,40HT et concernant les travaux de la cour d'école située côté route de Bretagne n'est pas parvenue en commune en 2018 alors que les travaux sont terminés depuis de nombreux mois.

Afin de pouvoir régler la facture, le Compte Administratif 2018 étant clos, le maire demande au conseil de délibérer pour régler cette facture sur le budget 2019.

Accord du Conseil.

- Attentes des communes en matière d'urbanisme communautaire avant la prescription du futur PLUi mi-2019

Une « étude de préfiguration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) » a été lancée par Caen la mer pour préparer la prescription du futur PLUi en mai prochain, et entamer les travaux de son élaboration à la

suite, pour une durée prévisionnelle d'environ 6 ans. Ainsi ce PLUi ne deviendra exécutoire probablement qu'en 2025.

A cet effet, un bureau d'étude a été choisi par Caen la Mer et un entretien aura lieu avec le maire qui pourra être accompagné d'élus.

Le maire souhaite faire remonter les objectifs et les projets de développement portés par le conseil et il demande aux conseillers de s'exprimer et un questionnaire mis à disposition.

- Réflexion sur le devenir du PLU de la commune en cours de révision

Après un arrêt de plusieurs semaines, une décision doit être prise concernant la poursuite du PLU de Tourville. Doit-on attendre la réalisation du PLUi ou poursuivre la démarche en cours ?

Le maire s'exprime sur les avantages et les inconvénients pour la commune en cas de l'une ou l'autre décision.

Après un long débat et l'expression de tous, le maire met au vote des élus la décision.

Par 10 voix pour, une voix contre et une abstention le conseil décide de poursuivre la révision du PLU de Tourville sur la base du PLU arrêté.

AGENDA :

Prochain conseil municipal le Mardi 26 Mars 2019 à 18h30 : vote du budget

Séance levée à 20h30

Fait à Tourville sur Odon, le 11 Mars 2019

Le Maire, Robert MICHEL


